

# Les allocataires du Revenu de solidarité active en Île-de-France au 31 mars 2016

N°30-Octobre 2016

Depuis le 1er janvier 2016, le volet activité du Revenu de solidarité active (Rsa) est remplacé par la prime d'activité, en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (Dom), à l'exception de Mayotte où elle est entrée en vigueur au 1er juillet. À compter de ce numéro, la publication assure le suivi des foyers bénéficiant de la composante socle du Rsa. Au titre de mars 2016, la composante socle du Revenu de solidarité active (Rsa) est versée par les caisses d'Allocations familiales (Caf) à près de 327 800 foyers résidant en Île-de-France. Le nombre de bénéficiaires connaît ainsi une progression en glissement annuel de + 0,9 %, nettement moins dynamique que celle observée aux trois trimestres précédents, en raison de la mise en place de la prime d'activité. Entre décembre 2015 et mars 2016, les effectifs diminuent de - 2,4 %.

Les mouvements entre décembre 2015 et mars 2016 : État des lieux

La prime d'activité, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, remplace le volet « activité » du Revenu de solidarité active ; le Rsa socle (anciennement Rmi/Api, volet minimum social de la prestation) est maintenu (cf. encadré).

droit à la prime d'activité et 8 251 n'ont plus de droit au Rsa socle seul mais ont bénéficié d'une ouverture de droit à la prime d'activité.

Des nuances surviennent concernant les anciens bénéficiaires du Rsa socle et activité, et activité seul de décembre 2015, puisqu'ils ne peuvent pas se maintenir en l'état. En effet, avec la mise en œuvre de la prime d'activité, les bé-

Tableau 1. Mouvements des bénéficiaires du Rsa du 31 décembre 2015 au 31 mars 2016 et ouvertures de droits

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
<b>Total Rsa 31/12/2015</b>	<b>83 252</b>	<b>41 397</b>	<b>103 298</b>	<b>51 751</b>	<b>40 039</b>	<b>31 622</b>	<b>35 589</b>	<b>42 881</b>	<b>429 829</b>
<b>Total Rsa socle seul 31/12/2015</b>	<b>56 123</b>	<b>26 276</b>	<b>71 918</b>	<b>35 631</b>	<b>25 527</b>	<b>19 824</b>	<b>22 341</b>	<b>28 068</b>	<b>285 708</b>
Rsa socle seul									
Plus droit Rsa socle seul	6 141	2 685	5 434	4 024	2 431	2 301	2 252	2 634	27 902
Maintien Rsa socle seul	45 172	21 239	61 920	29 092	20 810	15 615	18 089	23 270	235 207
Maintien Rsa socle seul et OD prime act.	3 135	1 508	2 833	1 607	1 422	1 189	1 256	1 398	14 348
Plus droit Rsa socle seul et OD prime act.	1 675	844	1 731	908	864	719	744	766	8 251
<b>Total Rsa Socle et Activité 31/12/2015</b>	<b>10 891</b>	<b>5 316</b>	<b>10 835</b>	<b>5 587</b>	<b>4 688</b>	<b>3 611</b>	<b>4 328</b>	<b>4 934</b>	<b>50 190</b>
Rsa socle et activité									
Plus droit Rsa socle et activité	1 336	647	1 069	727	583	467	523	565	5 917
Plus droit au Rsa socle et activité, reste socle seul	2 283	1 086	2 319	1 008	1 059	773	1 002	1 049	10 579
Plus droit au Rsa socle et activité, reste socle seul et OD prime act	5 001	2 489	5 416	2 712	2 063	1 498	1 971	2 355	23 505
Plus droit au Rsa socle et activité, OD prime act	2 271	1 094	2 031	1 140	983	873	832	965	10 189
<b>Total Rsa Activité seul 31/12/2015</b>	<b>16 238</b>	<b>9 805</b>	<b>20 545</b>	<b>10 533</b>	<b>9 824</b>	<b>8 187</b>	<b>8 920</b>	<b>9 879</b>	<b>93 931</b>
Rsa activité seul									
Plus droit Rsa activité seul	3 075	1 755	3 090	1 967	1 621	1 390	1 615	1 665	16 178
Plus droit au Rsa activité seul, OD socle seul	836	402	793	409	395	329	309	365	3 838
Plus droit au Rsa activité seul, OD socle seul et OD prime act	1 169	574	1 311	632	595	501	555	626	5 963
Plus droit au Rsa activité seul, OD prime act	11 158	7 074	15 351	7 525	7 213	5 967	6 441	7 223	67 952
<b>Total Ouvertures de droits</b>	<b>31 327</b>	<b>20 257</b>	<b>30 209</b>	<b>19 483</b>	<b>22 244</b>	<b>16 766</b>	<b>17 455</b>	<b>18 616</b>	<b>176 357</b>
Ouvertures de droits									
OD Rsa socle	5 976	3 126	6 161	3 461	2 756	2 318	2 521	3 151	29 470
OD prime act. et OD Rsa socle	1 153	465	891	589	498	398	420	487	4 901
OD prime activité	24 198	16 666	23 157	15 433	18 990	14 050	14 514	14 978	141 986

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et mars 2016.

Lecture : Fin mars 2016, à Paris, 5 001 bénéficiaires du Rsa socle et activité au 31 décembre 2015 restent au Rsa socle seul et bénéficient d'une ouverture de droit à la prime d'activité.

Le Rsa continue donc d'être versé mais des mouvements entre les dispositifs ont eu lieu au cours de ce premier trimestre de mise en place (cf. tableau 1).

Sur les 285 708 bénéficiaires franciliens du Rsa socle seul au 31 décembre 2015, 27 902 ne disposent plus de droit à cette prestation, 235 207 voient leur droit maintenu, 14 348 en bénéficient toujours mais avec également une ouverture de

droit à la prime d'activité et 8 251 n'ont plus de droit au Rsa socle seul mais ont bénéficié d'une ouverture de droit à la prime d'activité. Des nuances surviennent concernant les anciens bénéficiaires du Rsa socle et activité, et activité seul de décembre 2015, puisqu'ils ne peuvent pas se maintenir en l'état. En effet, avec la mise en œuvre de la prime d'activité, les bé-

## Encadré. Définitions du Rsa socle et de la Prime d'activité

### Rsa socle

Le Rsa socle est une composante du Revenu de solidarité active instauré par la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 et mis en œuvre au 1er juin 2009 en remplacement du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ainsi que de l'Allocation de Parent Isolé (API). Il permet de subvenir aux besoins des personnes en situation de précarité.

Pour bénéficier du Rsa socle, il faut avoir de faibles ressources ou des ressources nulles. Le Rsa socle cesse ou diminue progressivement suivant l'augmentation des revenus. Cette prestation, qui a pour objectif de garantir un revenu minimum calculé à partir d'un « montant forfaitaire » qui dépend de la taille du foyer, s'adresse aux plus de 25 ans sans activité professionnelle ou dont les revenus tirés du marché du travail sont inférieurs à ce montant forfaitaire. Les moins de 25 ans en situation d'isolement, ayant un enfant à charge ou à naître, sont également éligibles à la prestation ; de même que s'ils sont en couple avec une personne âgée de plus de 25 ans.

### Prime d'activité

La prime d'activité instaurée par la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi (loi Rebsamen) est un complément de revenu mensuel destiné aux

travailleurs aux ressources modestes. Elle remplace, à compter du 1er janvier 2016, la prime pour l'emploi (PPE) et le volet « activité » du Revenu de solidarité active (Rsa). Elle concerne les salariés comme les travailleurs indépendants, âgés de 18 ans ou plus, et doit permettre de mieux tenir compte de la complexité des parcours professionnels, en incitant au retour et au maintien dans l'emploi et en soutenant le pouvoir d'achat. Surtout, elle vise à lever les freins monétaires au retour à l'activité, en ajoutant notamment, par rapport au Rsa activité des bonifications pour chaque membre du foyer qui travaille (1).

### Les cas de figures où l'on peut cumuler les deux

Il n'est pas facile de tirer une généralité du cumul Rsa + prime d'activité. Chaque cas est particulier et plusieurs facteurs sont à prendre en compte, dont les revenus perçus par le demandeur, mais aussi pour le foyer.

La prime activité est une aide aux travailleurs percevant de faibles revenus. Cependant, il est possible de cumuler Rsa et prime d'activité dans certains cas. L'une des principales conditions pour avoir le droit à ce cumul reste le fait d'avoir perçu des revenus d'activité au cours des 3 derniers mois précédant la demande au Rsa. En effet, le calcul de la prime d'activité ne prend pas en compte les minima sociaux comme le Rsa socle ou bien encore l'allocation spécifique de solidarité (Ass).

titre que la prime d'activité. En termes de démarche, les allocataires de décembre exerçant une activité basculent automatiquement dans le dispositif « prime d'activité » : ils n'ont aucune démarche particulière à réaliser ; les non-bénéficiaires doivent, eux, en faire la demande. Plus de 176 300 ouvertures de droit ont eu lieu

239 allocataires perçoivent le Rsa jeunes. Ces derniers doivent avoir travaillé pendant l'équivalent de deux années d'activité à temps plein au cours d'une durée de trois ans précédant la demande. En fonction de leurs ressources, les foyers peuvent cumuler la prime d'activité et le Rsa socle ; en effet près de 48 700 foyers allocataires franciliens sont

Tableau 2. Répartition des bénéficiaires du Rsa socle, en Île-de-France, par département, au 31 mars 2016

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Seulement Rsa socle	54 267	25 853	71 193	33 970	25 020	19 035	21 921	27 835	279 094
Rsa socle + Prime d'activité	10 458	5 036	10 451	5 540	4 578	3 586	4 202	4 866	48 717
<b>Total Rsa socle</b>	<b>64 725</b>	<b>30 889</b>	<b>81 644</b>	<b>39 510</b>	<b>29 598</b>	<b>22 621</b>	<b>26 123</b>	<b>32 701</b>	<b>327 811</b>
Dont Rsa majoré	3 744	2 640	8 700	3 814	4 252	2 436	3 515	4 189	33 290
Dont Rsa jeunes	31	22	38	31	39	25	21	32	239
<b>Personnes couvertes par le Rsa</b>	<b>99 755</b>	<b>54 829</b>	<b>170 733</b>	<b>75 400</b>	<b>61 719</b>	<b>43 394</b>	<b>53 890</b>	<b>69 323</b>	<b>629 043</b>
Évolution 31-12-2015/31-03-2016 (en %)*	-3,4	-2,2	-1,3	-4,1	-2,0	-3,5	-2,1	-0,9	-2,4

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, mars 2016.

\*Évolution trimestrielle des bénéficiaires du Rsa.

Lecture : Fin mars 2016, le nombre d'allocataires parisiens du Rsa socle s'établit à 64 725.

entre décembre 2015 et mars 2016, 8 sur 10 étant pour la prime d'activité seule. Environ 17 % de ces ouvertures de droit concernent le Rsa socle seul (29 470) et près de 3 % sont des doubles ouvertures prime d'activité + Rsa socle seul (4 901).

### Une légère augmentation annuelle du nombre de bénéficiaires du Rsa socle malgré une diminution au premier trimestre 2016

Au titre du 31 mars 2016, la composante socle du Revenu de solidarité active (Rsa) est versée par les Caf d'Île-de-France à près de 327 800 foyers (cf. tableau 2.), soit 5,3 % de la population francilienne ;

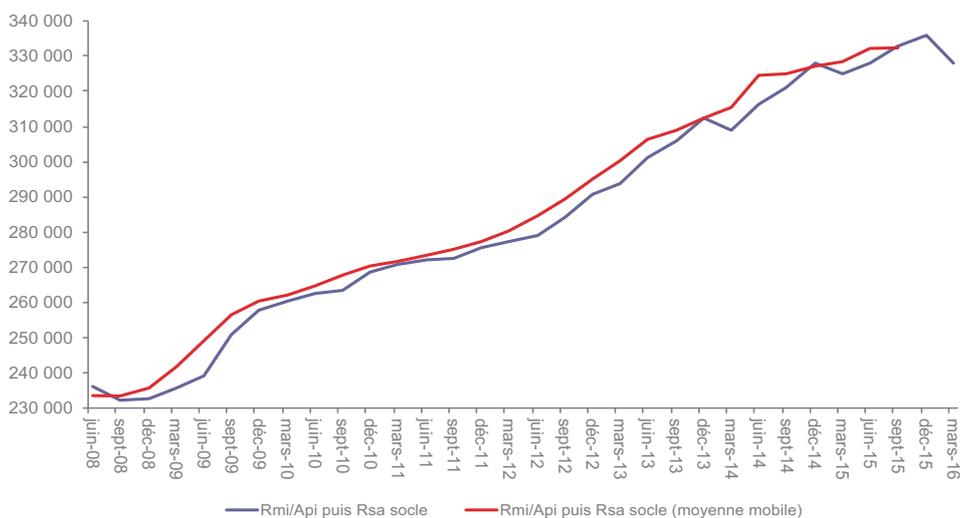
concernés par ce cumul des deux prestations soit 14,9 % de l'ensemble des bénéficiaires du Rsa socle.

Le nombre d'allocataires de cette composante du Rsa connaît une progression de + 0,9 % entre fin mars 2015 et fin mars 2016 mais accuse une baisse de - 2,4 % entre décembre 2015 et mars 2016 (cf. figure 1.). Au niveau départemental, le Val-de-Marne voit ses effectifs d'allocataires du Rsa socle se réduire le plus significativement avec - 4,1 % contre - 0,9 % dans le Val-d'Oise.

Près de six bénéficiaires franciliens du Rsa socle sur dix (58,1 %) sont des personnes isolées (cf. tableau 3.); cette proportion s'étage de 50,3 % dans le Val-

(1) Cazain S., Siguret I., 2015, Les bénéficiaires du Rsa activité : bilan avant la réforme, *Revue des politiques sociales et familiales*, n°121, 3e et 4e trimestres, p. 95-103.

Figure 1. Évolution trimestrielle du Rmi ou de l'Api puis du Rsa « socle » en Île-de-France depuis juin 2008



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

\*Comme les séries statistiques sont trimestrielles (période de 3 mois), une moyenne mobile d'ordre 3 a aussi été calculée permettant de 'lisser' les séries et de mettre en évidence des tendances à long terme.

Lecture : En données lissées, en Île-de-France, le nombre d'allocataires du Rsa socle passe de 324 800 à 332 200 de fin décembre 2014 à fin décembre 2015.

Tableau 3. Répartition des bénéficiaires du Rsa socle selon la structure familiale, en Île-de-France, par département, au 31 mars 2016 (%)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Couples avec enfant(s)	5,4	8,6	13,0	10,4	11,1	10,2	11,5	13,6	10,3
Couples sans enfant	2,2	2,1	3,2	2,5	2,4	2,0	2,4	2,9	2,6
Familles monoparentales	19,7	26,2	31,6	29,5	35,5	29,0	34,1	33,3	29,0
Femmes vivant seules	24,9	20,4	15,8	18,2	16,5	17,2	16,1	16,4	18,6
Hommes vivant seuls	47,8	42,7	36,4	39,5	34,5	41,6	35,9	33,9	39,5

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, mars 2016.

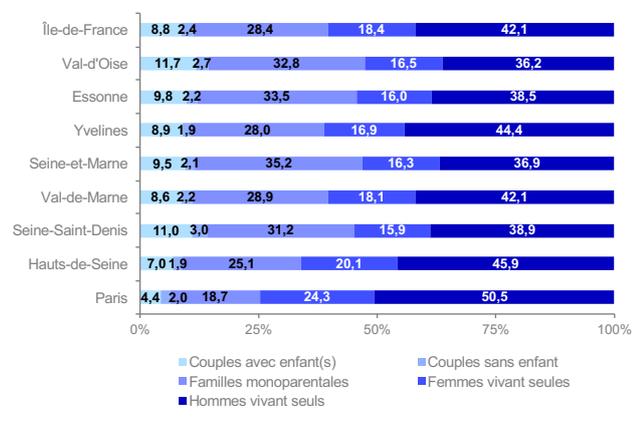
Lecture : Fin mars 2016, près du quart (24,9 %) des allocataires parisiens du Rsa socle (seulement Rsa socle et Rsa socle + Prime d'activité) sont des femmes seules.

d'Oise à 72,7 % à Paris. La part des familles monoparentales atteint 29,0 % sur l'ensemble de la région ; parmi l'ensemble des familles près des trois quarts (73,7 %) sont des familles monoparentales. En analysant séparément les bénéficiaires du Rsa

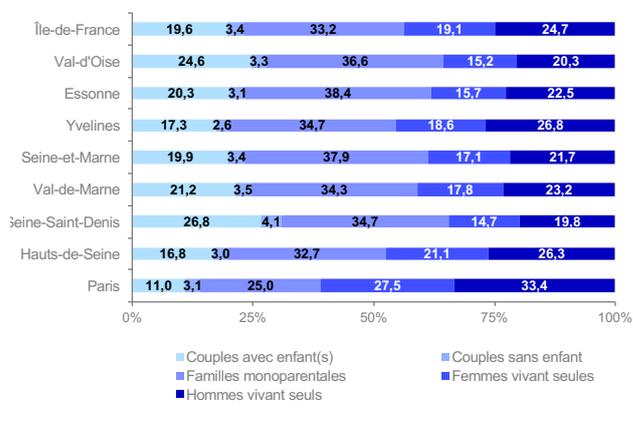
socle (seulement) et ceux percevant le cumul des deux prestations (Rsa socle + prime d'activité), quelques distinctions s'observent (cf. figure 2. et 3.). La part des familles (couples avec enfant(s) et familles monoparentales) augmente parmi ceux dis-

Figure 2. et 3. Répartition des bénéficiaires selon la structure familiale, en Île-de-France, par département, au 31 mars 2016 (%)

-du Rsa socle (seulement)



-du Rsa socle + prime d'activité



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, mars 2016.

Lecture : Fin mars 2016, 50,5 % des bénéficiaires parisiens du Rsa socle (seulement) en Île-de-France sont des hommes seuls.

posant du cumul (52,8 %) par rapport à ceux qui ne touchent que le Rsa socle (37,2 %). Si la part des personnes isolées y est plus faible, ce constat est essentiellement du fait de celle des hommes vivant seuls alors que celle des femmes reste sensiblement du même ordre. Sans doute les hommes isolés arrivent davantage à retrouver une activité.

Par ailleurs, en moyenne, un peu moins de huit foyers franciliens bénéficiaires du Rsa socle sur dix (77,5 %) ont plus de 30 ans (plus de la moitié entre 30 et 50 ans). La part des bénéficiaires âgés de moins de 25 ans est de l'ordre de 4 % en Île-de-France. Le critère de l'âge ne joue pas sur une comparaison entre les bénéficiaires du Rsa socle (seulement) et ceux du Rsa socle + prime d'activité. ■

Delphine Guérin  
Ctrad – Caf en Île-de-France